Canal du Forez : une performance remarquable en 2026, au service des territoires et de la gestion durable de l'eau

En 2026, le Canal du Forez confirme son rôle stratégique pour la Plaine du Forez et les territoires environnants. Malgré des températures plus élevées et des précipitations moins importantes qu'en 2022, il a permis d'irriguer une surface supérieure tout en mobilisant moins d'eau. Un résultat qui témoigne des efforts continus du Syndicat Mixte d'Irrigation et de Mise en Valeur du Forez (SMIF) pour améliorer la performance de son réseau et préserver la ressource en eau.

Le SMIF : une gestion collective au service de la performance et de la durabilité depuis plus de 60 ans

Le SMIF affirme sa volonté de préserver cet ouvrage historique et stratégique. Le Canal du Forez demeure ainsi un patrimoine collectif essentiel, dont la valeur dépasse largement sa seule fontion d'irrigation : il constitue un véritable outil d'aménagement, de solidarité et de résilience pour l'ensemble du territoire.

Le Canal du Forez : un allié essentiel pour sécuriser l'eau potable et les usages du territoire face aux tensions sur la ressource en eau

Un ouvrage historique devenu essentiel à l'aménagement du territoire

Présentation du canal :
Un film de présentation du canal est disponible à l'adresse suivante : https://youtu.be/nlvnXrlU0JA
Il n'est pas à jour de la prise de compétence « eau potable » de CCFE.

Le Canal du Forez, ouvrage concédé au Département de la Loire par décret du 20 mai 1863, était destiné à l'origine à irriguer, au moyen des eaux de la Loire, la partie de la Plaine du Forez, située sur la rive gauche du fleuve, entre la sortie des Gorges de la Loire et le Lignon.

Les travaux de construction de l'ouvrage ont commencé en 1865. La branche principale a été achevé en 1887 et la plupart des sous-artères sont achevées en 1900.

Actuellement, le Département de la Loire est propriétaire foncier du Canal du Forez. Le SMIF est gestionnaire de cet ouvrage considéré comme un équipement structurant de la Plaine du Forez.

Le Canal du Forez présente trois grandes branches :

- La branche principale (actuellement de 44 kilomètres) qui se déploie en longeant la base des montagnes du Forez, depuis le barrage EDF de Grangent sur la Loire jusqu'au ruisseau de Combes qui se déverse dans le Lignon.
- L'artère de L'Hôpital (8 kilomètres sous canalisation, avec des diamètres compris entre 600 et 900mm) qui domine les terrains compris entre le Bonson, la Loire et la Mare.

Syndicat Mixte d'Irrigation et de Mise en Valeur du Forez
Immeuble Le Vauban - 2ème étage - Parc des Comtes du Forez, 1, rue Michel Portier
Adresse postale : S.M.I.F. - B.P. 181 - 42604 MONTBRISON Cedex
Tél. : 04 77 96 10 39 - contact@smif42.fr – www.canalduforez.fr

- L'artère de Poncins (13 kilomètres) qui suit le faîte séparatif des bassins de la Mare et du Vizézy. Cette artère est à l'heure actuelle remplacée par une canalisation souterraine de diamètres 600 à 1100 mm.
- Le réseau gravitaire tertiaire, aujourd'hui présent sur 17 kilomètres, contre 250 kilomètres à l'origine.

Des décennies d'investissements pour économiser l'eau

La modernisation progressive du Canal du Forez a profondément transformé son fonctionnement et amélioré son efficience. Les chiffres ci-après illustrent particulièrement cette évolution.

Economies d'eau réalisées :

En 1959, c'est 89 millions de mètres cubes d'eau qui étaient prélevés pour 1920 hectares irriguées, contre 6500 hectares aujourd'hui. Ce volume d'eau a nettement baissé depuis les années 1960 malgré une hausse importante des surfaces irriguées. Le volume prélevé par le canal du Forez est en moyenne de 37 millions de mètres cubes aujourd'hui. Tout cela résulte d'importants travaux réalisés sur le canal du Forez (remplacement de l'irrigation gravitaire par l'aspersion, canalisation d'artère, étanchements d'ouvrage, revêtements et aménagements de berges,...).

Des aménagements récents visant à améliorer la régulation de l'eau permettent de réaliser des économies d'eau.

Aussi entre 2003 et 2022, une réduction de 25% du débit instantané a été réalisé, en période de tension sur la ressource. Sur la saison, c'est -15% de volume qui n'a pas été prélevé.

De plus, en 2026, le canal a consommé moins d'eau qu'en 2022, alors que les températures ont été plus élevées et les précipitations moins nombreuses.

2026 : davantage de surfaces irriguées avec moins d'eau

Les résultats enregistrés en 2026 confirment les bénéfices de cette politique d'investissement et d'amélioration continue.

En 2026, le Canal du Forez a ainsi pu contribuer à irriguer une surface supérieure à celle de 2022, et ce en mobilisant moins d'eau. Cette performance témoigne des efforts engagés pour améliorer l'efficience du réseau, avec des **rendements hebdomadaires supérieurs à 80 %** de juin à août, et des **rendements journaliers supérieurs à 90 %** en juin et juillet.

Ces résultats témoignent de la capacité du SMIF à optimiser la distrivution de l'eau, à limiter les pertes et à répondre aux besoins du territoire avec une utilisation toujours plus efficiente de la ressource.

Un outil indispensable à l'économie agricole et à la solidarité entre territoires

Le Canal est bien plus qu'un équipement hydraulique : il constitue un levier économique majeur.

Syndicat Mixte d'Irrigation et de Mise en Valeur du Forez
Immeuble Le Vauban - 2ème étage - Parc des Comtes du Forez, 1, rue Michel Portier
Adresse postale : S.M.I.F. - B.P. 181 - 42604 MONTBRISON Cedex
Tél. : 04 77 96 10 39 - contact@smif42.fr – www.canalduforez.fr

Depuis plus de 60 ans, le SMIF organise collectivement l'irrigation de la plaine du Forez en rive gauche du fleuve Loire. Ce fonctionnement collectif génère des ressources qui permettent de financer les travaux nécessaires pour améliorer la desserte du territoire, tout en réduisant la consommation d'eau.

L'autofinancement réalisé par le SMIF est rendu possible par le prix de fourniture d'eau.

Le Canal du Forez est un ouvrage structurant de la plaine du Forez et des coteaux alentours, il génère une véritable économie :

- Indispensable pour plus de 600 exploitations agricoles, essentiel pour pérenniser l'agriculture face aux effets du changement climatique. Le canal permet l'irrigation de 6 500 hectares. L'irrigation est nécessaire pour une agriculture orientée vers la polyculture élevage (moitié lait / moitié viande pour 80 %) des exploitations du périmètre. 5 % est orienté vers les grandes cultures, et 10 % vers le maraichage.
- Impact sur l'emploi direct dans les exploitations agricoles,
- Les filières agricoles des céréales, du lait et du maraîchage dépendent de l'irrigation,
- Les entreprises agroalimentaires, entre autres Euréa, Sodiaal et Sicarev valorisent ces productions dont l'irrigation permet une stabilité d'approvisionnement.
- Indispensable pour les coteaux alentours : 10 à 20 % des fourrages produits sur le secteur du canal sont à destination des coteaux des Monts du Forez, des Monts du Lyonnais et du Pilat, afin de nourrir les troupeaux pour les hivers à venir.
- Affichant la complémentarité des territoires entre la plaine et les coteaux, évitant ainsi les imports de fourrages d'autres départements voire pays.

Une ressource complémentaire pour l'eau potable et les usages collectifs

Le Canal du Forez contribue également à la sécurisation de l'alimentation en eau des populations et des activités économiques et participe à l'approvisionnement en complément des ressources habituelles.

Le Canal du Forez, indispensable pour l'eau potable :

- Plus de 40 000 habitants peuvent être desservis par le canal lors des périodes d'étiage des cours d'eau.
- L'abreuvement par le canal représente 3 000 m3/jour, les volumes correspondant ne sont pas prélevés sur les réseaux d'eau potable ou les autres sources,
- La desserte en eau brute par le canal des industriels permet de soulager les réseaux d'eau potable.
- Sur les 650 kilomètres de réseaux sous pression collectifs, des prises accessoires de défense contre l'incendie et les bornes d'irrigation sont à disposition du SDIS pour lutter contre les incendies.

Ces différents usages illustre la polyvalence du canal et son rôle dans la résilience du territoire face aux tensions sur la ressource en eau.

Un patrimoine hydraulique au service de la biodiversité

Le Canal du Forez participe à la richesse environnementale :

Syndicat Mixte d'Irrigation et de Mise en Valeur du Forez
Immeuble Le Vauban - 2ème étage - Parc des Comtes du Forez, 1, rue Michel Portier
Adresse postale : S.M.I.F. - B.P. 181 - 42604 MONTBRISON Cedex
Tél. : 04 77 96 10 39 - contact@smif42.fr – www.canalduforez.fr

- **500 ha d'étangs** sont alimentés par le canal, ainsi le canal participe à la richesse de la biodiversité inhérente aux étangs, **au classement ZPS NATURA 2000 de la plaine du Forez** ainsi qu'à l'économie piscicole et à la pratique de la chasse dans la plaine du Forez.

Ces activités piscicoles et cynégétiques participent à l'économie et à l'identité du territoire.

Un patrimoine collectif tourné vers l'avenir

Le Canal du Forez demeure ainsi un patrimoine collectif essentiel, bien au-delà de sa seule fonction d'irrigation : véritable outil d'aménagement du territoire, de solidarité, de développement agricole et un atout précieux face aux défis climatiques.

Une belle mise en valeur du Canal du Forez ! il incarne effectivement bien davantage qu'un simple ouvrage hydraulique : c'est un héritage historique dont l'idée remonte à Napoléon III.

Merci à ce visionnaire d'avoir posé les bases d'un projet aussi structurant pour le Forez ! Comme quoi près de deux siècles plus tard, son eau coule toujours… et cette fois, c'est le Forez qui gagne la bataille de l'Eau !



Syndicat Mixte d'Irrigation et de Mise en Valeur du Forez
Immeuble Le Vauban - 2ème étage - Parc des Comtes du Forez, 1, rue Michel Portier
Adresse postale : S.M.I.F. - B.P. 181 - 42604 MONTBRISON Cedex
Tél. : 04 77 96 10 39 - contact@smif42.fr – www.canalduforez.fr